



Syndicat des Producteurs  
de Films d'Animation

## **Record de dépenses en France pour l'animation française en 2009**

En 2009, les dépenses de production des œuvres d'animation TV sur le territoire français atteignent un niveau record de 156,2 M€. Elles représentent 74% des devis des œuvres aidées par le COSIP. Sur la période 2000/2009, les dépenses en France progressent en moyenne de 6% par an tandis que les dépenses à l'étranger reculent de 5% par an.

En 2009, les dépenses de droits artistiques (auteurs et réalisateurs) en France atteignent 13,4 M€ et représentent 82% du total des dépenses artistiques. Sur les dix dernières années, elles progressent de 8,5% par an tandis que les dépenses de droits artistiques à l'étranger reculent de 5% par an.

En 2009, les charges de personnels en France atteignent le niveau record de 73 M€. Elles progressent de 12% par an sur la période 2000/2009 et représentent désormais 35% des devis des œuvres aidées par le CNC. En cumulant ces dépenses avec celles consacrées aux moyens techniques et laboratoires, l'industrie française dépense 110 M€ sur le territoire (soit 52% du total des devis) contre 47 M€ à l'étranger. Une quarantaine d'heures par an sont désormais totalement fabriquées sur le territoire français.

Ces chiffres traduisent une forte tendance à la relocalisation des dépenses en France qui bénéficient directement des modifications apportées au COSIP en 2004 et de la mise en oeuvre du crédit d'impôt audiovisuel à compter de 2005. Destinés à soutenir l'emploi en France, ces outils ont profité aussi bien aux techniciens qu'aux auteurs français.

La production française d'animation a enregistré en 2009 un redémarrage de son activité avec 351 heures en production, après deux années de fortes baisses (-34% entre 2006 et 2008), et a bien résisté dans un contexte économique international difficile.

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2010

**Contact** : Stéphane Le Bars, Délégué général (06 60 23 53 96)